

EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ? VOUS N'ÊTES PAS SEULS

Vous pouvez
bénéficier des aides
du Conseil Départemental

Retrouvez
toutes les informations
qui **VOUS** concernent sur

cotedor.fr



ou dans l'Espace Solidarités Côte-d'Or
le plus proche de chez vous.

Retrouvez la liste et la carte interactive sur cotedor.fr

Plan de
**SOUTIEN
SOLIDARITÉS**
Côte-d'Or



Vous soutenir et vous protéger face à la crise

AUX CÔTÉS DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Dans le cadre du Plan de soutien Solidarités Côte-d'Or en vigueur jusqu'au 30 juin 2022, l'Aide d'urgence exceptionnelle (AUE) du Département vise à prévenir ou à prendre en charge des situations de précarité.

Le versement de l'aide dépend des ressources du demandeur, de ses charges et de la composition de son foyer. L'AUE n'est pas prise en compte dans le calcul des droits RSA de la personne.

Pour qui ?

- **Des publics fragiles** dont les difficultés sociales ont été renforcées par la crise sanitaire.
- **Des publics modestes** confrontés à une baisse de ressources du fait de la pandémie.
- **Pour les personnes résidant sur Dijon Métropole**, l'accès à l'aide exceptionnelle est subordonné à l'existence d'un accompagnement social au titre des compétences départementales (insertion, Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, suivi en Protection Maternelle et Infantile ou enfance).

Combien ?

50 € pour une personne seule | **150 €** pour un couple | **250 €** pour un foyer avec enfant(s)
Cette aide peut varier jusqu'à 100 € à la hausse ou à la baisse selon la situation du demandeur et être perçue une fois par trimestre si les difficultés persistent, selon l'évaluation de la situation du demandeur par le travailleur social.

Les aides au logement

- Fonds social logement (FSL) : suppression de la limite d'une aide par an permettant aux ménages en difficulté* d'accéder à un logement (aide au paiement du premier loyer, cautionnement...) ou de s'y maintenir (prise en charge des impayés de loyers, d'énergie, d'eau et de téléphone) ;

*en dehors de l'agglomération dijonnaise, qui détient la compétence sur son territoire.

- Elargissement du nombre des aides versées sous la forme de secours au lieu de prêts.
Qui contacter ? L'Espace Solidarités Côte-d'Or le plus proche de chez vous.
- Mise en place d'un fonds de secours exceptionnel pour les personnes en situation de grande précarité occupant un logement dégradé nécessitant une rénovation.
Qui contacter ? L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)

Où se renseigner ?

- Faites votre demande d'AUE dans l'Espace Solidarités Côte-d'Or (ESCO) le plus proche de chez vous avant le 30 juin. Retrouvez la liste sur cotedor.fr
- L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) : 03 80 66 28 88